



NOM : .....  
PRENOM : .....  
ADRESSE : .....  
.....  
TELEPHONE : .....  
LIEN de PARENTE avec la PERSONNE HEBERGEES : .....

Je soussigné(e), M.....  
m'engage à régler les frais d'**HEBERGEMENT** et de **DEPENDANCE** restant à la charge  
de : M..... admis(e) au **CENTRE  
HOSPITALIER** en service **EHPAD** (Etablissement Hébergement Personnes Agées  
Dépendantes) à **ST MARCELLIN**, à compter du .....

(Tarifs ci-dessous, selon le GIR : arrêté de la Direction de la Santé et de l'Autonomie  
n°2017-1890 du 7 Mars 2017).

**Article 1<sup>er</sup>** : Les tarifs hébergement et dépendance applicables à l'EHPAD du centre  
hospitalier de **Saint Marcellin** sont fixés ainsi qu'il suit à compter du **1<sup>er</sup> Avril 2017** :

**Article 2** : Tous les résidents âgés de **60 ans et plus**, doivent s'acquitter du tarif  
hébergement et du tarif prévention (tarif dépendance pour les GIR 5 et 6).

#### Tarifs Hébergement

Tarif hébergement chambre double	<b>51.66 €</b>
Tarif hébergement chambre individuelle	<b>52.28 €</b>
Tarif hébergement des moins de 60 ans	75,85 €

#### Tarifs Dépendance

Tarif dépendance GIR 1 et 2	<b>24.57 €</b>
Tarif dépendance GIR 3 et 4	<b>15.59€</b>

#### Tarif Prévention à la charge du résident

Tarif dépendance GIR 5 et 6	<b>6,62€</b>
-----------------------------	--------------

**Article 3** : Des dispositions de l'article L315-16 du code de l'action sociale et des familles  
selon lesquelles « les établissements publics sociaux et médico-sociaux peuvent exercer leur  
recours, s'il y a lieu, contre les résidents, contre leurs débiteurs et contre les personnes  
désignées par les articles 205, 206, 207 et 212 du code civil. Ces recours relèvent de la  
compétence du juge aux affaires familiales ».

**Article 4** : Qu'à défaut de règlement, une procédure sera engagée par l'Etablissement devant  
le juge aux affaires familiales près le Tribunal de Grande Instance de Grenoble.

**Article 5** : Il est reconnu que ces prix peuvent être révisés par l'autorité qui les a fixés. Dans  
ce cas, les nouveaux prix seront facturés aux résidents présents au jour de l'application des  
nouveaux tarifs.

Fait à St Marcellin, le .....

« Lu et Approuvé »  
Signature